



Gemeng Fiels

AVIS de Publication

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en séance publique du 14 décembre 2020, le conseil communal a voté un règlement portant sur « Règlement concernant les aires de jeux, les terrains multisports, les cours de récréation, les aires de pétanque et autres places publiques de la Commune de Larochette ». Le règlement précité qui n'est pas sujet à approbation ministérielle nous a été retourné le 11 janvier 2021 en vue de procéder à la publication.

Le texte de ladite délibération est à la disposition du public au secrétariat communal.

Larochette, le 28 janvier 2021


La bourgmestre
Natalie Silva


Le secrétaire
Bruno Brunetti

